



indemnisation d'un indivisaire pour gestion d'un bien immobilier en indivision

Par **Maitetchou**, le 11/03/2022 à 09:28

Bonjour,

je m'occupe d'un bien familiale en attendant que nous les 5 indivisaires nous nous nous accordions pour le partage. Il s'agit d'une propriété de 2600m2 avec 280 m2 de surface habitable + une dépendance de 40m2 non habitable et un garage de 22m2. Pour entretenir la maison et la conserver en état, 3 d'entre nous ont décidé de la mettre en location de courte durée (donc sans bail).

J'assure la gestion de la location (entrée/sortie Rbnb, tenue des journaux de comptabilité de dépenses et entrée, liasse fiscale) ainsi que l'entretien des locaux (devis et réparations) et l'entretien du jardin.

Je m'occupe de cette gestion depuis juillet 2018

Comment calculer une indemnisation pour tous ce travail effectués. Puis-je avoir accès à des exemples de calcul d'indemniter?

Par **Marck.ESP**, le 11/03/2022 à 09:35

Bonjour

Je vous laisse lire:

[L'INDIVISAIRE QUI ASSURE LA GESTION D'UNE INDIVISION A-T-IL DROIT A RÉMUNÉRATION ? - Légavox \(legavox.fr\)](#)

Aviez vous établi une convention d'indivision ?